

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 13 avril 2023

Syndicat mixte  
Artois  
MobilitésLe **jeudi 13 avril 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER** 1er vice-président et de M. **Christophe PILCH**, 2<sup>ème</sup> vice-président.

Régulièrement convoqué

le :

6 avril 2023

Titulaire(s) présent(s)

*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :  
M. David THELLIER ; M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE  
*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Philippe KEMEL ; M.  
Christophe PILCH  
*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ;  
M. Laurent DUPORGE (absent lors du vote) ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Pierre SANSEN ;  
*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; Mme Valérie  
CUVILLIER ;  
*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL

RÉSULTAT DU VOTE :

Nombre de titulaires

en exercice :

21

Suppléant(s) présent(s)

*CABBALR* : M. Gaëtan VERDOUCQ  
*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA  
*CALL* : Mme Nadine DUCLOY

Nombre de titulaires

présents :

9

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : Maurice LECOMTE ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M.  
Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI  
*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ;  
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER ;  
*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;  
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;

Nombre de suppléants

présents :

3

Nombre de suppléants

votants :

3

Pouvoir(s) :

3

Pouvoirs : M. Alain DUBREUCQ a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL a donné  
pouvoir à Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Charly MEHAIGNERY a donné pouvoir à M. Christophe PILCH

Nombre total de

votants :

15

Suppléances : M. Daniel KRUSZKA a été suppléé par Mme Nadine DUCLOY ;

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Accusé de réception  
du contrôle de légalité

Le : 19/04/2023

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Élise POUILLET ;  
Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Donia CHLEBOWSKI ; Daisy GUISGAND ; Fatiha KIDAOUI

Publication

Le : 20/04/2023

**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être  
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification  
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de  
recours contentieux qui recommencera à courir soit :

Certifié exécutoire

Le : 20/04/2023

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;  
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### **Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget principal d'Artois Mobilités selon la nomenclature M14**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, après examen du compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2022 de Monsieur le Président d'Artois Mobilités est présenté pour avis au comité syndical ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré, le président s'étant retiré de la salle des délibérations,**

**Article 1<sup>er</sup> : PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2022.

**Article 2 : APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL M14	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2022	3 153 830,73	20 234 201,23	3 920 508,62	1 170 107,76	7 074 339,35	21 404 308,99
Résultats de l'exercice 2022		17 080 370,50		- 2 750 400,86		14 329 969,64
Résultats antérieurs reportés (exercice 2021)		1 001 691,06		1 710 721,44		
Excédent de fonctionnement capitalisé		-				
<b>Total réalisations 20212 + résultats reportés</b>	<b>3 153 830,73</b>	<b>21 235 892,29</b>	<b>3 920 508,62</b>	<b>2 880 829,20</b>	<b>7 074 339,35</b>	<b>24 116 721,49</b>
<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>18 082 061,56</b>		<b>- 1 039 679,42</b>		<b>17 042 382,14</b>
Restes à réaliser à reporter en 2023			2 227 569,07	5 521 732,57		3 294 163,50
Résultats cumulés	3 153 830,73	21 235 892,29	6 148 077,69	8 402 561,77	9 301 908,42	29 638 454,06
<b>Solde d'exécution</b>		<b>18 082 061,56</b>		<b>2 254 484,08</b>		<b>20 336 545,64</b>

**Article 3 : CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 4 : DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

**Article 5 : RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2023.

**Article 6 : ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait et délibéré le 13 avril 2023  
Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
**Président d'Artois Mobilités**

